

# INFORMATION SERVICES MUNICIPAUX – VILLE DE SIGEAN

## Mise à jour du 14/03/2022

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les modalités de continuité de l'activité des services restent bien entendu conditionnées au respect des gestes barrières et aux évolutions éventuelles des directives gouvernementales.

**Références :** Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiée par la loi du 5 août 2021 ; Décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 (consolidé) et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (consolidé) ; Décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Pour préserver la santé de chacun et pour limiter au maximum la circulation du virus nous vous demanderons :**

- de privilégier les contacts par téléphone, par messagerie
- lors d'un rendez-vous : de respecter les consignes de protection liées au COVID-19 dans les espaces d'accueil

**L'accès aux services municipaux ouverts se fera obligatoirement en fonction des protocoles sanitaires mis en place.**

## **ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE**

Avant tout déplacement en Mairie, nous vous invitons à privilégier une alternative au déplacement :

- Soit en déposant vos règlements, courriers... dans la boîte aux lettres située en façade
- Soit en joignant l'accueil par téléphone durant les heures d'ouverture de la mairie mentionnées ci-dessus au 04 68 40 24 24.

## **SERVICES RECEVANT DU PUBLIC**

### **\* Accueil**

L'accueil de la mairie s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. L'espace d'accueil est limité à **2 personnes**. La salle d'attente dans le hall est limitée à **4 personnes**.

### **\* Etat civil – Urbanisme – CCAS – Services techniques**

Pour ces services, l'accueil du public est limité à **1 personne**

## **JEUNESSE – SPORTS – LOISIRS – CULTURE**

**Ouverts jusqu'aux vacances d'été** dans le respect des contraintes sanitaires : Établissements scolaires, Cantine, ALAE du midi et du soir, Centre aéré du mercredi, École de Musique

**Services ouverts** dans le respect des jauges et des règles sanitaires du moment :

- Crèche Municipale
- Réseau d'Assistantes Maternelles
- Point Information Jeunesse
- Musée des Corbières
- Ludothèque

**Ouverture** des équipements sportifs **en INTERIEUR**, dans le respect des jauges et des règles sanitaires

Boulodrome couvert – DOJO – Salle Billard (pour la pratique en club uniquement – Nettoyage et désinfection à charge des associations)

PISCINE pour le public et de septembre pour les associations

GYMNASE occasionnellement pour le centre aéré et quelques spectacles

**Ouverture** des équipements sportifs **en EXTERIEUR**, dans le respect des jauges et des règles sanitaires

PORT MAHON : Activités Nautiques autorisées selon le protocole sanitaire établi par la FFV et le CNC

Pratiques sportives uniquement en club, possibles sur : STADE JULES CROCHERIE, TERRAINS DE TENNIS, BOULODROME EXT, Plateau des Grazelles

**Ouverture des autres salles** dans le respect des jauges et règles sanitaires :

Espace des Pénitents et Salles RDC de la MLC, déjà ouvertes : désinfection et nettoyage à charge des associations

Villa St Jacques : désinfection et nettoyage à charge des associations

Étang Boyé pour les associations et particuliers (réservée pour centre aéré en été)

Salle évolution (boxe) du collège

---

**A partir du 14 mars 2022**

**L'application du passe vaccinal est suspendue  
dans tous les endroits où il était exigé.**

**Les règles d'hygiène en vigueur continuent de s'appliquer.**